

Nouméa, le

24 JUIL 2011

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1er rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Le chef de service

à

Monsieur le Directeur de la Société
Vale Nouvelle-Calédonie
BP 218 98845 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n° I-SI_192

Réf : Arrêtés d'autorisation d'exploiter n°891-2007/PS du 13 juillet 2007 et 1467-2008/PS du 9 octobre 2008

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le compte-rendu de l'inspection réalisée le 11/08/2011, sur les lieux des installations exploitées par votre société – commune de MONT DORE, visé par les arrêtés cités en référence.

Lors de l'inspection du 11/08/2011, il a été dressé un certain nombre d'observations au regard des dispositions prévues dans les arrêtés visés précédemment.

Les réponses à ces observations devront être transmises dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées

Justin PILOTAN



N° CS11-3160-SI-2283 /
DIMENC